

DECISION

Demande n°: 08

Demande de réparation du comité de course et

Epreuve: Les Voiles de Saint-Tropez Course n°: 1
Date de l'instruction: 30/09/2022 19:35

PARTIES ET TEMOINS

Demande n°: 08: Comité de course

CMA - F1 - france - Paul Ayasse

RECEVABILITE

Objections au jury: Non

Dans le temps limite: Dans le temps limite

Incident identifié: Oui

Appel correct: Protest hélé

Pavillon rouge arboré: Oui

Décision: Réclamation recevable

POINTS DE PROCÉDURE

Erreur de pavillon d'identification commise à l'inscription

FAITS ÉTABLIS

FRA 1 a reçu à l'inscription un pavillon de classe Vert/Blanc.

FRA 1 appartient à la classe Rose/Noir.

FRA 1 n'a pas vérifié la concordance du pavillon reçu avec le pavillon de sa classe.

FRA 1 a couru avec la flotte Vert/Blanc. Le départ de la flotte Vert/Blanc a été donné 8 minutes avant le départ de la flotte Rose/Noir.

Schéma: Croquis non validé

CONCLUSIONS ET REGLES APPLICABLES

Rules: RCV 62.1(a)

L'Autorité Organisatrice par son action a remis un pavillon d'identification erroné.

DÉCISION

Date et heure: 01/10/2022 12:14 CEST'

Réparation accordée.

FRA 1 doit être classé avec son temps de course sans modifier le classement des autres bateaux de sa classe.

JURY

Présidée par: Yves Leglise (FRA)

Membres du jury: Jean Cherbonel (FRA), Eugenio Torre (ITA), Walter Mielke (GER), Luis Faria (POR)